

PV séance du Conseil d'établissement du 28.01.2020

1. Présences :

Mmes Gonus Christine, Cotter Delphine, Bertola Joana, Grandjean Michelle, Delvaux-Legrand Chantal et Crotti Patricia

MM. Delbrouck Philippe, Faucherre Olivier, Hugonnet Raphaël, Frosio Philippe, Novello Eric et Cavin Yves

Excusés : Mmes Golay Anne-Christine et Streit Cécile, MM. Stürner Félix et Gouffon David

Le Président du CE étant absent pour raison de santé, la séance est présidée par Mme Christine Gonus, vice-présidente.

2. PV séance du 05.11.2019 :

Il est accepté par l'assemblée, et sera publié muni des signatures.

3. Consultation quant à la consolidation de la LEO :

Mme Gonus rappelle que la séance a été avancée pour permettre au CE de se positionner sur la pertinence de remplir ou non le formulaire de consultation. Elle signale que la dead line étant au 31.01.2020, s'il n'est pas rempli maintenant, il ne le sera jamais. Donc si on le fait, c'est ce soir pendant la séance.

M. Novello précise que le formulaire consiste à revisiter certains aspects de la LEO, par exemple le cadre général de l'évaluation, les devoirs à domicile et les programmes spécialisés (en fonction des besoins particuliers de certains élèves). Un 1^{er} délai de réponse avait été fixé au 31.12.2019 avec pour proposition d'organiser une conférence des maîtres pour compléter le formulaire. Ce délai n'étant pas réaliste, il a été repoussé par la DGEO au 31.01.2020.

Mme Gonus s'interroge sur l'adéquation de remplir ce formulaire de la part du Conseil d'établissement. L'assemblée décide de passer en revue les 1^{ers} points pour pouvoir se positionner. Plusieurs termes sont clarifiés : évaluation sommative, évaluation formative, les groupes de disciplines, les travaux significatifs, les travaux assimilés, etc.

L'assemblée parvient à répondre à toutes les questions sur un mode démocratique, en laissant quelques commentaires sur certains sujets. M. Novello l'envoie immédiatement par voie électronique. L'adresse email de référence est celle de Mme Gonus.

4. Utilisation du budget du CE :

M. Novello annonce qu'une conférence d'Action Innocence sera organisée grâce au budget du CE de 2019. Le thème doit encore être précisé et le coût est d'environ Fr. 600.-. M. Novello se propose de poursuivre l'organisation et de tenir le CE informé dès qu'il aura des précisions.

Mme Delvaux-Legrand annonce qu'elle a proposé à M. Novello un spectacle sur le thème des mathématiques (www.verymathtrip.com), qui se produit déjà en Belgique, pour une présentation en 2020, qui serait financée par le budget du CE de 2020.

5. Divers et propositions :

- M. Faucherre s'interroge sur le respect du 30 km/heure dans le quartier du Fey, car il constate de nombreux dépassements.
- M. Hugonnet rappelle que le Conseil communal de Lucens a accepté un préavis pour le financement de nouvelles infrastructures sportives. Les travaux vont commencer en mars 2020, ce qui impliquera que les terrains de tennis ne seront plus utilisables en 2020. Il est à disposition pour donner plus de détails à ceux qui s'intéressent à ce projet.

La séance est levée à 22h16.

La vice-Présidente

Christine Gonus

La Secrétaire

Martine Charbon